

abille Dame de Louis Vierge fille majeure de feu Pierre El  
 De feu Gabrielle Vierge Egalman Residente en cette  
 Commune Dautre Part, lesquels futurs conjoints accompagnés  
 Des Citoyens Charles Gouvier Boulanger Philip Donat  
 Joseph Gouvier Cultivateurs Et Jean Antoine Celestin Garachon  
 Caducien tous quittes Residente en cette Commune Et age  
 De Plus de vingt un ans, Remoins Requis Soussignes, assistés  
 Dits futurs Epoux De leurs Pareus Et amis tous devant  
 au dit mariage leurs conjointement Lecture faite En  
 Presence Des sus dits Remoins Et autres 1. Des Extraits Des  
 Publications Du Dite Royel De mariage Delivré Par moi sous  
 signé En Date Du Premier floral 2. De l'acte De naissance  
 Des dits futur Et future constatant qui sont né de mariage  
 legitime 3. De l'acte Deite de decés de mere allurd  
 femme En son vivant Du dit Reboul 4. De l'acte Dacte  
 De Decés De Louis Vierge Epoux En son vivant De la dite  
 anne Rose abille, Et Les Parties ayant De nouveau déclaré  
 leurs mutual conjointement au dit mariage j'ai en mesdite  
 qualité D'officier De l'Etat Civil Remoins au nom de la loi  
 que Pierre Reboul Et Anne Rose abille ont mis En  
 mariage, De tout quel j'en ai dressé le présent acte  
 que j'ai signé avec les Remoins Les Epoux ont déclaré me le  
 savoir

Charles Gouvier  
 Philip Donat  
 Joseph Gouvier  
 Jean Antoine Garachon  
 Pierre Reboul  
 Anne Rose abille

Mariage De  
 Louis majeure Et  
 Anne majeure

Louis Vierge De La République française Et Le Cuy floral  
 Par Devant moi Joseph Gouvier administrateur Et officier  
 Public De La Commune De La Garde Département Du var  
 sous comparence Pour contracter mariage Louis majeure  
 Et Anne majeure fille mineure a été fiancée Et a marié au dit  
 motif De La Commune De La Garde Et Residente En cette  
 Commune Dune Part, Et Anne majeure Vierge fille majeure  
 Et y Residente Dautre Part, lesquels futurs conjoints  
 sont accompagnés Des Citoyens Charles Gouvier Boulanger  
 Philip Donat, Joseph Gouvier Cultivateurs Et Julien  
 Celestin Garachon Caducien tous Residente en cette Commune  
 Et age De Plus de vingt un ans Remoins Requis Soussignes  
 assistés Les Dits futurs Epoux savoir le futur De son testament  
 lui devant De vrateur Et autres Pareus Et la future De  
 sa mere Et autres Pareus Et amis tous devant au dit  
 mariage leurs conjointement Lecture faite En Presence Des sus dits  
 Remoins Et autres 1. De l'acte Des Publications Du dit  
 Royel De mariage Delivré Par moi sous signé En Date Du  
 Premier floral 2. De l'acte De naissance Du dit futur  
 qui constate qui est né les mille sept cent soixante dix huit  
 Le dix floréal 3. De l'acte De la future qui constate qui est  
 née le dix sept jany mille sept cent soixante quatre 4.  
 Des Extraits Dactes Des decés Des Pères Et mere Du dit futur  
 Et De celui Du Père De la future; Les Parties ayant De  
 nouveau déclaré leurs mutual conjointement au dit mariage  
 toujours En Presence Des sus dits Remoins Et autres j'en ai  
 dité qualité D'officier De l'Etat Civil Remoins au